

Tous
personnels

Cfdt:

Une prévoyance
pour parer
l'imprévoyance

La prévoyance c'est **anticiper** et **se protéger** contre les risques de la vie : maladie, accident, décès, perte de revenus.

- Un contrat collectif qui couvre mieux l'incapacité, l'invalidité et le décès
- **Un tarif indexé uniquement sur le salaire** et non sur l'âge et/ou des pathologies
- **Des garanties complémentaires (socle) à 0,95% de la rémunération brute avec 7€ de participation employeur**
- **Des garanties additionnelles à 0,63% de la rémunération brute pour être encore mieux indemnisé.e notamment lors du CMO**

Les revendications CFDT

- **Un couplage santé/prévoyance afin que tous les agents soient protégés.**
- **Une participation de l'employeur de 50%.**

PRÉVOYANCE



Faites de votre
santé une priorité !
VOTEZ CFDT !

Cfdt:

Une prévoyance pour parer l'imprévoyance

- **Incapacité :**
CMO* et CLD* : en optant pour les garanties additionnelles, l'agent sera couvert à 80%. Certains organismes proposent des contrats individuels en prévoyance moins cher mais à des taux de compensation inférieur
CLM/CGM* : 80% avec uniquement les garanties complémentaires (0,95% du revenu brut)
- **Invalidité :**
Suivant la catégorie de 50% à 80% (avec une majoration de 40% pour la catégorie 3) donc mieux disant que les opérateurs historiques.
- **Disponibilité pour raison de santé (DRS) :**
Seul le contrat collectif avec garanties additionnelles propose une prise en charge à hauteur de 80%
- **Décès :**
Dès le socle, la personne désignée sur le contrat de prévoyance bénéficiera d'un an de rémunération brute en plus de celle versée statutairement (équivalent aux mutuelles historiques)

*CMO = congé maladie ordinaire

*CLD = congé longue durée

*CLM = congé longue maladie ou grave maladie



Faites de votre
santé une priorité !
VOTEZ Cfdt !